
ADDITIF AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS – CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Spitz norvégien

Taille : Petite / Moyenne.

Couleur de la robe : Froment (biscuit) du rouge clair au rouge jaunâtre, noir.

Marques de couleur : Chez le froment : avec ou sans poils aux extrémités et masque foncés; chez le froment et noir : un minimum de marques blanches.

Texture et longueur du poil : Collé au corps. Poil de couverture épais, dur. Sous-poil doux, dense.

Corps : Carré, ligne du dessus droite.

Forme et position des oreilles : Dressées, pointues.

Forme et port de la queue : Plantée haut, étroitement enroulée sur le dos.

Pieds : Ovaux.